



HACHIS PARMENTIER

PUR BOEUF, ÉCRASÉ DE POMMES DE TERRE

William Saurin (300 g) Recette pour la Restauration



INGRÉDIENTS

Purée de pommes de terre accompagnée de viande de bœuf cuisinée.

Pommes de terre cuites 45%, eau, viande de bœuf* crue et précuite 21%, carottes 3%, oignons, crème 2% (lait), protéines de pois, oignons déshydratés, beurre 0.7% (lait), fibre de blé, sel, fibre de pois, arômes naturels, plantes aromatiques (dont thym), amidon modifié, épices.
*Viande boeuf Origine France

VALEURS NUTRITIONNELLES MOYENNES | Pour 100 g

Energie	433 kJ / 103 kcal
Matières grasses / (dont acides gras saturés)	4.7 g / (2 g)
Glucides / (dont sucres)	8.3 g / (0.8g)
Fibres	2.0 g
Protéines	6.0 g
Sel	0.70 g
Calcium	

En respect du PNNS, Soulié Restauration s'engage à diminuer le taux de sel dans chacune des recettes.

Sans conservateur
Nutriscore B (2017)
Nutriscore C (2023)

NOMBRE DE PORTIONS

| Barquette micro-ondable - Portion individuelle

Enfant maternelle	Enfant primaire	Adolescent Adulte	Personne âgée en institution
-------------------	-----------------	-------------------	------------------------------



Le produit convient pour 4 mises au menu sur 20. P/L>1.

DDM / DLUO : 18 MOIS

Date de Durabilité Minimale

A consommer de préférence avant la date inscrite sur l'emballage.

A conserver à température ambiante.

CONSEILS D'UTILISATION

Au micro-ondes : Tirer sur la languette et décoller partiellement l'opercule. Réchauffer 2mn à 700W.

Au bain-marie : Plonger l'assiette sans l'ouvrir dans l'eau frémissante pendant 10mn environ.

Ne pas mettre au four traditionnel.

DONNÉES LOGISTIQUES

Nbre d'unités / carton	Nbre de cartons / plan	Nbre de plans / palette	Poids brut (kg) Unité / carton / palette	Poids net (kg) Unité / carton / palette	Dimensions carton / palette
8	12	7	0.380 / 3.04 / 256	0.300 / 2.4 / 202	340 x 195 x 185 1200 x 800 x 1440
Code EAN unité	N° d'agrément	N° de nomenclature douanière	Site de fabrication	Version	
3261055954855	FR 12 202 001 UE	1602 50 95 00	RODEZ (France)	V1/22112024 SFXWS754	

Nous attestons que l'ensemble de nos produits sont conformes aux deux règlements :

- Règlement 1829/2003 du 22/09/03 concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés.

- Règlement 1831/2003 du 22/09/03 concernant la traçabilité et l'étiquetage des OGM et la traçabilité des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'OGM.

Nous attestons que nous n'utilisons pas de matières premières ionisées.



Document commercial non destiné au consommateur final

Dernière mise à jour : 28/02/2025

au Service de la Restauration